

**TCHAD**  
**DISPARITION D'IBNI OUMAR MAHAMAT SALEH**  
**3 février 2008 – 3 février 2011**

**Et si la contre-enquête devait passer par la France ?**

Voici trois ans jour pour jour que nous sommes mobilisés pour faire la vérité sur les conditions de la disparition d'Ibni Oumar Mahamat Saleh. Malgré les engagements pris et réitérés par le Président de la République, aucun progrès significatif n'a cependant été enregistré. Grâce à nos efforts, et à ceux de l'Assemblée nationale, le dossier d'enquête a été rouvert, mais sans résultat concret. Aussi nous faut-il sans doute envisager une nouvelle phase.

**1- Rappel : le déroulement des événements**

Les 2 février 2008, une colonne de près de 300 véhicules de rebelles venus du Soudan entre dans la capitale du Tchad N'Djamena. De très violents combats s'ensuivent et la situation semble extrêmement critique pour le Président Déby, puisqu'il est annoncé un moment comme en fuite. Contre toute attente, la situation finit par se renverser, car les rebelles, à court de munitions et de carburants, sont contraints de fuir le 3 février. C'est à ce moment là que plusieurs opposants du Président sont arrêtés par des membres de la garde présidentielle. Parmi eux, le professeur Ibni Oumar Mahamat Saleh. Militant des Droits de l'Homme et démocrate convaincu.

**2- Les questions qui demeurent sur l'attitude des autorités françaises sur place**

**Le rôle de l'armée française et de notre Ambassade n'a toujours pas été éclairci.**

**On ne sait pas exactement quel rôle a joué l'armée française.** Dans le cadre du dispositif Épervier, en place depuis 1986, la France dispose dans ce pays d'importants moyens de reconnaissance aérienne, avec des Mirage F1CR et deux avions de patrouille maritime Atlantic II. L'accord de 1976 prévoit un soutien logistique à l'hôpital militaire de N'Djamena et la fourniture de munitions pour les troupes de l'Armée nationale tchadienne. Il ne faut pourtant aucun doute que notre participation a été plus active : renseignements, transports de troupes, protection des zones de décollage des hélicoptères tchadiens qui bombardaient pourtant des civils.

À cela s'ajoutent les interrogations sur le rôle de nos conseillers militaires auprès du Président Déby. Ceux-ci ne sont-ils pas allés au-delà du rôle qui leur est imparti ? L'ouvrage publié par Sonia Rolley<sup>1</sup> fait état de relations particulièrement étroites, allant jusqu'à la confusion des genres.

Ces points doivent être éclaircis. À tout le moins, on peut supposer qu'au regard de cette proximité, les autorités militaires françaises et l'Ambassade n'ont pas pu ne pas être informés des conditions de la disparition d'Ibni Oumar Mahamat Saleh.

---

<sup>1</sup> Sonia Rolley, *Retour du Tchad*, 2010

### 3- La mise en cause des autorités tchadiennes par la Commission d'enquête

Devant l'émotion suscitée par ces disparitions, l'Union européenne, qui s'apprête alors à envoyer des soldats de l'Eufor au Tchad, demande et obtient la création d'une commission d'enquête « *sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences* ». La décision de créer cette commission est prise par Idriss Déby le 29 février, deux jours après la visite de Nicolas Sarkozy au Tchad. Elle est constituée le 2 avril sous la présidence du bâtonnier des avocats du Tchad, d'Éric Plouvier et Gilles Lhuillier (pour l'Union européenne), Gérard Balanda Mikuin Leliel (pour l'Organisation Internationale de la Francophonie), et Philippe Lancelin (pour la France).

**Les conclusions de la commission d'enquête tchadienne sont très claires sur deux points : l'armée tchadienne s'est livrée à de graves exactions à l'encontre de sa propre population, le rapport de la Commission parlant clairement de la « responsabilités des forces de défense et de sécurité pour avoir commis des violations graves attentatoires à la dignité humaine et participé aux enlèvements de personnalités politiques et civiles » (p. 152) ; la responsabilité de la Présidence tchadienne dans la disparition d'Ibni Oumar Mahamat Saleh est avérée, l'ordre de l'enlèvement ayant été décidé au plus haut niveau.**

### 4- Une enquête qui piétine malgré les pressions de l'Assemblée nationale

L'année dernière, nous nous demandions pourquoi, depuis le mois de septembre 2008, l'enquête n'avait pas avancé ? Et pourquoi les représentants internationaux ne figuraient pas dans la commission de suivi, comme le prévoyait pourtant la recommandation n°1 du rapport de la Commission d'enquête internationale reconnue par le Tchad.

*11. Aux fins de veiller à l'application des présentes recommandations, le Gouvernement est prié d'instituer un comité restreint de suivi au sein duquel la représentation de la Communauté internationale sera assurée; ledit comité devra se réunir à intervalles réguliers en vue d'examiner les progrès accomplis. (p. 163 du rapport de la Commission d'enquête).*

**Cela a donné lieu au vote à l'unanimité par l'Assemblée nationale d'une résolution présentée par le groupe socialiste, demandant au gouvernement français de faire pression sur le gouvernement tchadien pour que les recommandations soient respectées présentée le 25 mars.**

Rejetant d'abord la demande de la France en la qualifiant « d'ingérence », le Président Déby a finalement accepté le 24 juin 2010, d'ouvrir le comité de suivi à des experts internationaux.

En novembre, un juriste de l'OIF arrive à N'Djamena, a pu s'assurer de la réouverture de l'enquête mais aussi constater que celle-ci n'avait connu aucun progrès. Les seuls auditions organisées ont concerné des personnalités qui n'étaient pas en fonction au moment des faits : l'ex-ministre de l'Intérieur Bachir et celui de le ministre de la Défense Kamougué : Ce dernier faisait partie de l'opposition démocratique dans le cadre de la CPDC en février 2008 et s'était enfui au Cameroun. Il n'a été nommé ministre de la Défense qu'en avril 2008, soit deux mois après les faits. Le ministre de la Défense en février 2008 Mahamat Ali Abdallah, doit être auditionné, tout comme le patron de la police politique, l'ANS, Ismaïl Chaïbo !

En janvier, enfin, c'est l'expert de l'Union européenne qui s'est rendu au Tchad. Ses conclusions ne

sont pas encore connues.

## **5- Ouvrir une nouvelle phase !**

- **Auditionner les fonctionnaires français présents au Tchad durant les événements**

**Le 1er février, Gaëtan Gorce écrivait à Axel Poniatowski, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale lui demandant de bien vouloir organiser les auditions par la Commission des personnes suivantes, seules capables d'apporter un éclairage plus complet sur les faits survenus en février 2008 :**

- Monsieur Jean-Marc Marill, attaché militaire à l'Ambassade de France au Tchad en 2008 ;
- Jean-Marc Gadoullet, chargé de l'encadrement de la garde présidentielle ;
- Bruno Joubert, conseiller diplomatique en charge de l'Afrique du Président de la République Française en 2008 ;
- Romain Serman, membre de la cellule en charge de l'Afrique à l'Élysée à la même époque;
- Du Colonel Colignon, Chef de corps du 21e régiment de Marine ;
- Des experts de la France, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Union Européenne envoyés dernièrement au Tchad pour participer au comité de suivi de l'enquête internationale .

- **Déclassifier les documents diplomatiques concernant les événements**

Le 2 février, Jean-Marc Ayrault écrivait à François Fillon pour lui demander la « déclassification des documents diplomatiques ayant circulé entre l'Ambassade de France au Tchad, le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de la Défense, pendant le mois de février 2008, afin de permettre au Parlement de disposer de toutes les informations utiles sur le déroulement des événements au cours desquels s'est joué le sort de M. Ibni Oumar Mahamat Saleh ».

Les autorités françaises doivent donner toutes les informations dont elles disposent !

**Enfin, Gaëtan Gorce et Jean-Pierre Sueur envisagent de déposer auprès du procureur de la République d'Orléans une plainte contre X pour disparition et séquestration.**

\*

Au regard de ces éléments, il apparaît clairement que **l'on cherche à étouffer lentement ce dossier** en comptant sur la lassitude de ceux qui luttent pour la vérité.

Nous devons d'autant plus continuer à l'exiger !

- le gouvernement tchadien doit reconnaître et assumer toute sa responsabilité.
- le gouvernement français doit accentuer sa pression pour obtenir que les engagements pris par le Tchad de conduire et de faire aboutir une enquête indépendante soient respectés.
- La représentation nationale doit exiger et obtenir toutes les informations dont disposent le gouvernement français et procéder à l'audition des fonctionnaires civils et militaires présents au Tchad durant les événements dramatiques de février 2008.

Contact presse : Corentin Segalen, collaborateur de Gaëtan Gorce.  
01 40 63 52 78 - [ggorce@assemblee-nationale.fr](mailto:ggorce@assemblee-nationale.fr)